

[MAJ : le contact du tueur en Syrie] Chic ! La collégienne a menti ! Le Parisien exonère l'islam de la décapitation de Samuel Paty !

écrit par Jules Ferry | 8 mars 2021



[MAJ !] «*J'ai décapité le prof*» : le dernier contact du tueur de Samuel Paty identifié en Syrie

[Parcours du tueur](#) (article)

L'article du Parisien ci-dessous mérite que l'on s'y arrête. Encore un bel exemple de désinformation-manipulation pour exonérer l'islam de toute responsabilité... Si on les en croit, le père de la menteuse n'aurait remué ciel et terre que pour une exclusion de sa fille du collège, rien à voir avec Mahomet tout nu, rien à voir avec le délit de blasphème, rien à voir avec les caricatures de Charlie Hebdo... Juste une histoire de gamine jalouse de sa soeur jumelle qui aurait raconté n'importe quoi à son père pour expliquer son exclusion, qui n'avait rien à voir avec Samuel Paty...

Ils ramènent la décapitation au plan d'une bêtise de collégienne et tout le monde s'excuse ! « C'était un mensonge », donc si S. Paty avait vraiment « stigmatisé les musulmans », la décapitation aurait-elle été justifiée ?

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/assassinat-de-samuel-paty-j-ai-menti-les-aveux-de-la-collégienne-a-l-origine-de-la-polemique-07-03-2021-8427494.php#xtor=AD-1481423553>

Assassinat de Samuel Paty : «J'ai menti»... les aveux de la collégienne à l'origine de la polémique

INFO LE PARISIEN. Mise en examen le 25 novembre, Z., l'élève qui avait accusé l'enseignant d'islamophobie, a avoué avoir menti : elle n'était pas présente lors du cours sur les caricatures de Charlie Hebdo. Une confession sur fond de contexte familial difficile.

Z. avait accusé Samuel Paty d'avoir stigmatisé les élèves musulmans lors d'un cours dispensé le 6 octobre, soit 10 jours avant son meurtre barbare.

Le 7 mars 2021 à 15h59, modifié le 7 mars 2021 à 16h50

C'est une réalité aussi cruelle que révoltante : **Samuel Paty est mort décapité à cause du mensonge initial et dérisoire d'une collégienne de 13 ans.** Selon nos informations, Z., l'adolescente à l'origine de la polémique qui a conduit à [l'assassinat de ce professeur d'histoire](#) de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) a reconnu lors de sa garde à vue puis devant le juge antiterroriste qu'elle n'avait pas assisté [au fameux cours de l'enseignant défunt sur la liberté d'expression.](#)

« [...] **Je n'étais pas là le jour des caricatures** », a admis la collégienne lors de sa mise en examen pour « dénonciation calomnieuse » le 25 novembre dernier. **Ce mensonge aux**

conséquences tragiques s'inscrit dans un contexte familial : complexée par la réussite scolaire de sa sœur jumelle, Z. n'aurait pas osé avouer à son père les motifs réels de son exclusion peu avant le drame, liés en fait à son mauvais comportement.

Scolarisée en 4e au collège du bois d'Aulne, la collégienne avait accusé Samuel Paty d'avoir stigmatisé les élèves musulmans lors d'un cours intitulé « *Situation de dilemme : être ou ne pas être Charlie* » et dispensé le 6 octobre. Soit 10 jours avant son meurtre barbare. D'après la version mensongère de Z., l'enseignant de 47 ans leur aurait demandé de lever la main puis de sortir de la classe afin qu'il puisse montrer une caricature du prophète Mahomet nu publiée par le journal satirique Charlie Hebdo. Z. avait prétendu avoir manifesté sa réprobation contre ce soi-disant recensement confessionnel auprès du professeur, ce qui lui aurait valu une exclusion de deux jours.

Présente la veille lors d'un cours où aucun dessin n'avait été projeté

« Il a affirmé que je perturbais le cours et m'a dit *du balai* », [avait-elle déclaré aux policiers de Conflans lors de son dépôt de plainte](#) contre l'enseignant pour « diffusion d'image pornographique » le 8 octobre. **Sur fond d'accusations d'islamophobie au sein du collège, une polémique artificielle avait alors éclaté, abondamment relayée et amplifiée sur les réseaux sociaux par Brahim Chnina, 48 ans, le père de l'élève, et Abdelhakim Sefrioui, un militant islamiste fiché S.** Jusqu'à revenir aux oreilles du jeune [Abdoullakh Anzorov](#). Radicalisé depuis plusieurs mois, le futur terroriste de 18 ans, d'origine tchétchène et habitant Evreux (Eure), cherchait un prétexte pour faire le djihad.

Mais après l'assassinat, les enquêteurs de la sous-direction antiterroriste (SDAT) avaient fait une découverte troublante : interrogés, plusieurs camarades de Z. affirment qu'elle

n'était pas présente lors de ce cours, mais uniquement la veille lors d'une séance liminaire lors de laquelle aucun dessin n'a été projeté. En outre, Samuel Paty n'aurait forcé aucun élève musulman à évacuer la salle ce jour-là mais proposé, au contraire avec prévenance, à ceux qui pourraient être choqués de fermer les yeux.

Placée en garde à vue à la SDAT le 23 novembre dernier, la jeune fille maintient d'abord ses accusations à l'encontre de l'enseignant. Confrontée aux témoignages de ses camarades sur son absence, elle persiste : ce sont eux qui mentent. C'est seulement lors de son avant-dernière audition que l'adolescente se rétracte, emmenée par les enquêteurs sur les raisons profondes de son mensonge.

«J'ai menti sur un truc»

Les policiers lui demandent si elle n'a pas « inventé cette histoire de caricature pour se sentir exister » aux yeux de son père, lui rappelant qu'elle est souvent « comparée » à sa jumelle, « bien plus assidue ». « Est-ce que tu n'oses pas modifier tes déclarations pour ne pas décevoir ta famille ? », insistent-ils. Et l'adolescente de passer aux aveux : « J'ai menti sur un truc. » Z. explique qu'elle n'a jamais vu les caricatures projetées par Samuel Paty, ni le 5 ni le 6 octobre. C'est en fait une fille de sa classe qui lui en a parlé le mercredi 7, au lendemain du cours sur la liberté d'expression auquel elle n'a pas assisté en raison de son exclusion. Exclusion motivée par son absentéisme chronique...

La jeune fille aurait délibérément menti à son père pour éviter de le décevoir. « *Si je n'avais pas dit ça à mon père, regrette Z. devant le juge antiterroriste, il n'y aurait pas eu tout ça et ça n'aurait pas pris cette ampleur.* » L'adolescente, qui dit s'être « mise à pleurer » en apprenant la mort de son professeur, révèle avoir gardé jusqu'ici le secret sur son mensonge, y compris auprès de son père qu'elle décrit « un peu comme dans une bulle ». Pour sa défense, Z.

assure néanmoins avoir été influencée par une poignée de camarades de classe pour faire croire à la CPE qu'elle avait vu les caricatures. « Du coup, j'ai été le porte-parole de toute la classe [...] », se défend-elle.

[photo floutée]

Brahim Chnina, le père de la collégienne, « *regrette sincèrement l'ampleur des dégâts* », (*NDLR, des dégâts, une décapitation ???*) après la diffusion de sa vidéo sur les réseaux sociaux./DR

Contactée, l'avocate de la famille de Samuel Paty se dit « prudente » quant aux explications de la jeune fille. « Son mensonge était intenable. A partir du moment où elle reconnaît qu'elle a menti, il faut trouver des raisons. S'agit-il d'explications de circonstance ?, s'interroge Me Virginie Le Roy. En l'état, ces explications me semblent trop légères, d'autant plus au regard des conséquences dramatiques que ce mensonge a provoquées. On ne comprend toujours pas ce qui a motivé cet acharnement contre Samuel Paty, la persistance et la réitération de ce mensonge. »

Un attachement fusionnel à son père

Après une période de cours par correspondance, Z. a repris aujourd'hui sa scolarité loin du collège du bois d'Aulne. Lors d'une enquête de personnalité, les éducateurs et psychologues ont noté son sentiment d'infériorité par rapport à sa sœur ainsi que son attachement fusionnel à son père, qui « est tout pour elle ». « Z. dit [...] se sentir en difficultés sur le plan scolaire contrairement à sa sœur jumelle qui aurait de très bons résultats, relèvent-ils. Elle voit en elle un modèle auquel s'identifier. »

Sollicité, l'avocat de Z. refuse « que l'on fasse porter la responsabilité de cette tragédie sur le mensonge d'une gamine de 13 ans. ». « C'est le comportement excessif du père qui enregistre et poste une vidéo incriminant le professeur qui

conduit à cet engrenage, insiste Me Mbeko Tabula. Ma cliente a menti mais même si cela avait été vrai, la réaction de son père aurait été tout autant disproportionnée. »

A la confession pathétique s'en ajoute une autre : celle du père de Z. Mis en examen pour « complicité d'assassinat terroriste » pour avoir désigné Samuel Paty à la vindicte sur les réseaux sociaux, Brahim Chnina est lui aussi considérablement revenu sur sa version. Réentendu par le juge d'instruction le 26 janvier dernier, il explique, contrit, que son emportement à l'époque n'était en fait pas lié au cours de Samuel Paty.

«Je ne cherchais pas à faire du mal en faisant ce message-là»

« Après 100 jours exactement, depuis ce drame, j'ai été con, stupide, rembobine-t-il devant le magistrat. Je dois la vérité à cette famille-là, à M Paty, à toute la France [...] **Quand j'ai entendu le message de ma fille, ce sont les deux jours d'exclusion de ma fille qui m'ont fait mal. [...] Les caricatures, je m'en fiche. »**(NDLR ah bon, et c'est pour une simple exclusion qu'il a appelé à l'aide sur les réseaux sociaux et l'imam de BarakaCity et le ccif ? ?? <https://resistancerepublicaine.com/2020/10/17/ibrahim-le-pere-de-zaina-a-arme-le-bras-de-l-assassin-de-samuel-p-le-prof-egorge-de-conflans/>

<https://www.ouest-france.fr/faits-divers/attentat/dissolution-de-barakacity-l-interieur-invoque-des-messages-apologues-du-terrorisme-7023840>) L'homme dit avoir simplement voulu « se comporter en bon père ». « Je n'étais pas là par rapport à la discrimination ou la caricature. Ce n'était pas mon sujet. Je regrette sincèrement l'ampleur des dégâts », affirme-t-il, expliquant n'avoir pas su sur le moment les raisons de l'exclusion de sa fille et regrettant n'avoir pas « vérifié son histoire ».

Les propos de Brahim Chnina tranchent avec la virulence de ses

discours lors de sa campagne de dénigrement de Samuel Paty sur les réseaux sociaux, qu'il qualifiait alors de « malade à virer ». Lors de sa garde à vue en octobre, il avait même comparé l'enseignant à « Hitler »... « Je n'ai pas pensé que mes messages allaient être lus par des terroristes, plaide aujourd'hui le père de famille. Je ne cherchais pas à faire du mal en faisant ce message-là. J'ai du mal à imaginer que l'on en soit arrivé là, qu'on ait perdu un professeur d'histoire, que toute la société m'en veuille [...] ». Depuis sa mise en examen, Brahim Chnina est écroué à Fresnes (Val-de-Marne). « Mon client a pris du recul, il a eu le temps d'analyser ce qui s'était passé, relève son avocat Me Nabil El Ouchikli, refusant de parler de rétropédalage. Il en fait des cauchemars toutes les nuits. Il a compris qu'il avait été instrumentalisé par sa fille qui lui a menti, même si cela a été difficile à accepter ».